



Madame Rachida Dati  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75001 Paris

Paris, le 5 décembre 2025

Objet : Préavis de reconduction de grève pour une période d'un mois à partir du lundi 15 décembre 2025

Madame la Ministre,

Par le présent courrier, nous vous informons que le SAMUP et le SGAC-CGT déposent un préavis de grève concernant les enseignants des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon.

En effet, le SGAC-CGT rejoint le préavis de grève initialement porté par le SAMUP.

Nous rappelons également qu'il s'agit du neuvième préavis déposé depuis le mois de février 2025 par le SAMUP pour sensiblement les mêmes revendications.

Voici les motifs du préavis :

Depuis le 12 février dernier et l'obtention d'une reprise d'ancienneté plus favorable par le SAMUP, le dialogue social est réduit à néant et les revendications du personnel pédagogique ignorées.

De plus, le ministère de la Culture a attendu d'être assigné par le SAMUP au tribunal administratif pour publier en toute hâte un arrêté définissant les missions et modes de recrutement des enseignants des CNSMD attendu depuis 16 ans ! Ce calendrier imposé n'a pas laissé le temps de la concertation et ce texte n'a pas été soumis pour avis aux représentants du personnel élus aux CSA des CNSMD.

Or, il intervient après la production de nouvelles grilles de salaires déconnectées des principes statutaires du personnel de l'enseignement supérieur dont l'application est pourtant expressément reconnue au personnel enseignant des CNSMD par le code de l'éducation.

En outre, cette démarche conduit à fixer des rémunérations à un corps d'agents avant d'en déterminer les missions et qualifications, au surplus, limitées à l'emploi contractuel. Dernièrement, le ministère a même

découvert que le temps de travail de ce personnel était dépourvu de tout fondement légal et qu'il convenait d'y suppléer au plus vite par l'élaboration d'un décret. Tout est fait à l'envers et dans l'urgence.

Dans ces conditions, par le présent courrier, nous vous informons d'un préavis de grève reconductible à compter du 15 décembre 2025 pour tous les personnels enseignants des conservatoires nationaux de musique et de danse de Lyon et Paris (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public comme de droit privé) jusqu'au 15 janvier 2026.

Le SAMUP et le SGAC-CGT revendiquent :

1. Un alignement du temps de travail des enseignants accompagnateurs et assistants sur celui des professeurs, et porté à 12 heures hebdomadaires. Nous exigeons que le décret à venir mette un terme aux inégalités de temps de travail entre les catégories de personnels pédagogiques, et rompe avec une pratique qui ne repose sur aucun fondement légal en plus d'être déconnectée des principes statutaires applicables au personnel de l'enseignement supérieur. Cette différence de traitement est d'autant plus inacceptable que, dans la fonction publique territoriale (FPT), ces inégalités de temps de travail n'existent plus depuis plus de 20 ans.
2. Une refonte des grilles de salaires des enseignants accompagnateurs et assistants afin d'établir un cadre de rémunération à la hauteur des diplômes et missions exigés du personnel enseignant du service public de l'enseignement supérieur.

Nous vous rappelons, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, que les parties concernées ont l'obligation de négocier pendant la durée de ce préavis. Notre délégation reste à votre écoute pour convenir d'une date.

Dans cette attente, nous vous prions, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

**Pour le SAMUP**

François Nowak

Secrétaire général du SAMUP

**SAMUP: SYNDICAT DES ARTISTES-INTERPRÈTES ET ENSEIGNANTS DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DES ARTS DRAMATIQUES, ET AUTRES MÉTIERS CONNEXES DU SPECTACLE - Union Nationale SAMUP -**

**Pour le SGAC-CGT Culture**

Thomas Labey

Secrétaire général du SGAC-CGT